



Commission des solidarités

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Attribution de subventions

Rapport n° CP/2011/638

Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans les tableaux joints en annexes :

- **Les Restaurants et Relais du Cœur** ont pour objet d'aider et d'apporter, sur le territoire du Bas-Rhin, une assistance bénévole aux personnes en difficultés :
 - dans le domaine alimentaire, par la distribution de denrées dans 19 centres de distribution sur le département et de repas chauds dans 3 lieux à Strasbourg
 - par une aide aux personnes pour leur réinsertion dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000€.

Il est proposé une subvention de 3 500 €.

- **ACCORD** (Association Conviviale de Coordination, d'Orientation et de Réinsertion de Détenus, d'aide aux victimes et de médiation) a pour but d'établir une liaison permanente pour la concertation et la promotion d'actions d'information, de réinsertion, d'aide aux victimes et de médiation, sur l'ensemble du département du Bas-Rhin. La demande de subvention concerne la permanence d'aide aux victimes de Molsheim

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 1 000 €.

Il est proposé une subvention de 1 000 €.

- **L'HETRE** (Lesbiennes, Homosexuels Et Transgenres, Recueillir et Ecouter) propose un accueil, une écoute, un accompagnement social, médical et psychologique ainsi qu'un hébergement temporaire et d'urgence à des jeunes fragilisés et victimes d'homophobie ou de transphobie.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 4 000 €

Un avis défavorable est proposé.

- **Le Point d'Accueil et de Solidarité de la SNCF** est un espace de médiation, d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des populations en errance sur le site de la Gare. Son but est de servir de passerelle entre les personnes sans domicile fixe du quartier Gare et les partenaires de l'action sociale de la ville.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 7 000 €.

Il est proposé de reconduire la subvention de 7 000 €.

- **Le Secours Populaire Français** a pour but de venir en aide aux personnes défavorisées en situation de pauvreté et de précarité, de permettre aux enfants de bénéficier de vacances et d'apporter une aide alimentaire.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 15 000 €.
Il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 5 500 €, soit une revalorisation de 500 € par rapport à 2010.
- **Troc-Savoirs** a pour objet de favoriser et de promouvoir les échanges réciproques de savoirs en conformité avec la charte des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 500 €.
Cette action ne s'inscrit pas dans les missions d'action sociale du Conseil Général.
Comme en 2010, un avis défavorable est proposé.
- **L'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles** a pour but d'assurer la défense et la représentation des intérêts généraux des familles, en particulier en leur qualité d'usagers, notamment de locataires ou accédants à la propriété et de consommateurs de biens et services. Elle agit pour la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ainsi que pour le soutien à la parentalité.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €.
- **Le Comité d'action Sociale en faveur des populations issues de l'immigration (CASTRAMI)** a pour objectif de favoriser l'accès au droit des résidents étrangers du Bas-Rhin, quelle que soit leur nationalité d'origine. Les missions principales du CASTRAMI sont de participer à l'insertion et à l'intégration des personnes issues de l'immigration.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 500 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 3 000 €
- **Le Centre Social Protestant** a pour but de développer l'esprit d'entraide, de soutenir le travail social effectué dans les paroisses de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg et de l'Eglise Réformée et de coordonner l'ensemble sur le plan inter paroissial.
L'association vient en aide aux personnes en grande difficulté en particulier celles qui n'entrent pas dans les dispositifs sociaux existants et travaille en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 000 €.
Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €
- **L'Association de Lutte contre les Discriminations Alsace (ALDA)** lutte contre les discriminations dans la vie économique et sociale. ALDA intervient sur toute la région Alsace. L'association développe son action selon trois axes : l'accueil, l'écoute et le suivi des personnes, la formation et la sensibilisation à la lutte contre les discriminations et l'élargissement du réseau d'acteurs associatifs et institutionnels.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 000 €
ALDA tient une seule permanence mensuelle de 4h à Strasbourg. Peu d'accueil et de suivi du public: 45 personnes sur l'année essentiellement dans le Haut-Rhin.
Un avis défavorable est proposé.
- **AUXILIA-Formation et Amitié** a pour but d'aider, par l'enseignement à distance, à la réadaptation sociale et professionnelle de personnes en difficultés, notamment handicapés physiques et malades de longue durée, détenus et anciens détenus, chômeurs et personnes en difficultés.
L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 500 €.
Seules 15 personnes ont bénéficié d'un enseignement à distance dans le Bas-Rhin, dont 10 personnes en détention. AUXILIA a bénéficié par ailleurs de 45 400 € de subvention du Ministère de la justice en 2010.
Un avis défavorable est proposé.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de ses réunions du 7 juillet et du 4 août 2011.
Le montant total des aides attribuées s'élève à 25 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15232	65-6574-58	179 000,00 €	145 250,00 €	25 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 25 000 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL